



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 120913

## Texte de la question

M. François Rochebloine souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la nécessité de susciter en France de vrais débats sur le suivi ainsi que les perspectives d'évolution des législations sociales au sein de l'Union européenne. Il lui demande en particulier si dans ce cadre, il ne serait pas nécessaire d'y associer étroitement les partenaires sociaux, ce qui permettrait sans aucun doute d'éclairer utilement le Parlement et le Gouvernement.

## Texte de la réponse

Le Président de la République, encore dernièrement à l'occasion de la présentation des vœux du corps diplomatique le 5 janvier, et le Premier ministre ont rappelé à plusieurs reprises leur attachement à la préservation du modèle social européen et leur volonté de renforcer la dimension sociale de la construction européenne. La France a ainsi activement contribué ces dernières années à la promotion de la dimension sociale de l'Europe, que ce soit à l'occasion de la révision de la stratégie de Lisbonne par le Conseil européen de mars 2005 ou encore dans le cadre des négociations relatives à la directive sur les services dans le marché intérieur ou des discussions, non encore abouties, consacrées à la révision de la directive sur le temps de travail. Chaque fois, le Gouvernement s'est montré soucieux d'associer les partenaires sociaux à sa réflexion et attentif à leurs préoccupations. Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a ainsi très régulièrement réuni le Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI) afin de débattre avec les partenaires sociaux des grandes thématiques et des principales négociations européennes, telles que, par exemple, récemment, le Livre vert de la Commission européenne sur le droit du travail ou encore l'avenir des services sociaux d'intérêt général (SSIG). Un dialogue régulier a également été instauré entre les partenaires sociaux et la ministre déléguée aux affaires européennes, tout particulièrement sur le programme de travail des présidences successives du Conseil des ministres de l'Union européenne. Le Gouvernement a également été particulièrement attentif aux nombreux travaux que le Conseil économique et social a consacré ces derniers mois à la dimension sociale de l'Europe, notamment à travers sa réflexion sur la stratégie de Lisbonne. Enfin, le Premier ministre, dans son intervention du 30 août 2006 devant la XIVe conférence des ambassadeurs, a souhaité qu'une réflexion soit engagée sur les moyens d'une solidarité européenne renforcée face aux défis de la mondialisation, et qu'un rapport sur « le renforcement de l'Europe sociale », assorti de propositions concrètes pouvant être portées par la France, lui soit remis. Les partenaires sociaux français mais également européens ont été étroitement associés à ce travail conduit par le Centre d'analyse stratégique et qui a abouti à la publication, début 2007, d'un rapport intitulé : « Quelle dimension sociale pour le projet politique européen ? ». Ce document dresse un bilan de l'Europe sociale et esquisse un certain nombre d'orientations et de pistes d'action susceptibles de contribuer au débat sur le renforcement de la dimension sociale de la construction européenne.

## Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

**Circonscription** : Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 120913

**Rubrique** : Politique sociale

**Ministère interrogé** : affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 20 mars 2007, page 2793

**Réponse publiée le** : 8 mai 2007, page 4256